

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008**

Délibération
n° 2008.09.197

Participation à
Logélia Charente pour
la réalisation du
projet Maison relais
sur la commune de
l'Isle d'Espagnac

LE VINGT CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE HUIT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 septembre 2008**

Secrétaire de séance : Fatiha BOURDAREAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Simon DEFORGE à Rachid RAHMANI

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ, François ELIE par Samuel CAZENAVE, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION DU PROJET MAISON RELAIS SUR LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC

La ComAGA intervient en faveur du logement public sur son territoire en participant à la réalisation de projet.

Ainsi, un projet de Maison-relais a été identifié sur un terrain de la commune de L'Isle d'Espagnac. La Maison-relais est « une structure de taille réduite associant logements privatifs et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidants et les hôtes » et constitue une modalité particulière de résidence sociale, régie par les articles R.353 et suivants du code de la construction et de l'habitation (CCH), et la circulaire n°96 5733 du 17 décembre 1996. Ce type de structure est destiné à l'accueil de personnes souffrant d'exclusion du fait de leur handicap psychique ou de leur isolement social et familial.

La Maison-relais comptera 20 logements T1 bis (30 m²) financés en PLAI. L'opérateur en charge de la réalisation du projet est Logélia Charente. Le futur gestionnaire sera l'Union Départementale des Associations Familiales de la Charente (UDAF). Le prix de revient prévisionnel est estimé à 1 227 891,16 €, financé pour partie par des subventions d'Etat, un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations PLAI, et les subventions des collectivités participant à la production de logements PLAI.

Le règlement de participation de la ComAGA adopté par la délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLAI produit, répartis en 70% à l'acquéreur du foncier ou du bâti existant pour l'acquisition - viabilisation, et 30% à l'opérateur HLM pour la réalisation proprement dite des logements.

En l'espèce, Logélia Charente acquiert le foncier et le viabilise, il est donc proposé d'attribuer, conformément au règlement, 100% de la participation communautaire à Logélia Charente pour la réalisation de ces 20 logements PLAI, soit 80 000 €, calculés comme suit : 20 x 4 000 €.

Cette offre nouvelle de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle « Plan de Cohésion Sociale ». Elle participe aux objectifs de production d'hébergement définis par la circulaire n°2007-33 du 4 mai 2007 relative à l'application des dispositions de la loi n°2007-390 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement (DALO) et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale.

Les objectifs territorialisés « PCS » (hors ORU) sur la commune de l'Isle d'Espagnac sont de 5 logements locatifs publics par an ; un logement locatif public ciblé « PCS » a été produit. Ainsi, cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 5 septembre 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 80 000 € à Logélia Charente au titre de l'opération « Maison-relais » à L'Isle d'Espagnac (20 PLAI).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention avec la commune de l'Isle d'Espagnac et Logélia Charente.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 204174 sous-fonction 70 AP/CP n°8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 30 septembre 2008	<u>Affiché le :</u> 01 octobre 2008